

AVIS PUBLIC
(Article 474.2 – Lois des cités et villes du Québec)

AVIS AU PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond recevra, pour adoption, le budget de la Ville de New Richmond pour l'exercice 2016, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2016, 2017 et 2018, et ce, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil, qui **sera tenue le 14 décembre 2015, à compter de 20 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sise au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

Donné à New Richmond,
Ce 26^e jour de novembre 2015

Céline LeBlanc
Greffière